



Paris, le 12 mars 2018

Monsieur Philippe Wahl  
PDG du groupe La Poste  
9 rue du colonel Pierre AVIA  
75015 PARIS

**Objet** : dépôt de préavis pour la journée de grève du 22 MARS 2018

Monsieur le Président Directeur Général,

Nous vous informons que nous mettons à disposition un préavis de grève régional de 24h le **JEUDI 22 MARS 2018**, couvrant l'ensemble du personnel contractuel et fonctionnaire des services de La Poste **d'Ile de France** incluant les services cycliques. Il débutera le MERCREDI 21 MARS 2018, prise de service de la nuit et se terminera le VENDREDI 23 MARS fin de services de nuit.

**Ce préavis s'inscrit dans la journée nationale de mobilisation et de grève du 22 MARS, à l'appel de La CGT.**

- La remise à plat du plan stratégique 2020 et la création d'un nouveau plan stratégique élaboré démocratiquement et basé sur le renforcement du service public postal redonnant du sens à nos métiers et respectant l'humain
- Présence postale
  - Arrêt des suppressions et de la transformation des bureaux de Poste (MSAP, annexes, relais...)
  - Création de bureaux de plein exercice dans l'ensemble des communes de plus 1500 habitants
- Les conditions de travail
  - Arrêt de l'ensemble des restructurations et des regroupements de DR et DSCC
  - Respect des agents, de leurs droits et de leurs fonctions
  - Des négociations sur les normes et cadences
  - le respect des temps de pause et horaires des agents
  - La diminution des objectifs respectant l'humain et la mission de service public de tous les personnels notamment des COBA, commerciaux et encadrants.
- L'emploi :
  - Arrêt des suppressions d'emplois
  - Embauche des apprentis, des salariés précaires et alternants en CDI
  - Comblement de toutes les positions de travail vacantes et création de nouvelles
- Le pouvoir d'achat :
  - Revalorisation de toutes les grilles indiciaires et des salaires (annexé sur la base d'un SMIC à 1800 euros)
  - 13eme mois pour tous
  - Prise en charge à 100% de la carte Navigo et des frais de transport domicile travail des agents

- Le statut de fonctionnaire à La Poste :
  - possibilité à tous les agents contractuels d'accéder au statut de fonctionnaire
  - La suppression des jours de carence pour tous les agents
  - Le retour à une véritable politique de mutation avec des délais raisonnables
  
- Le droit syndical :
  - Arrêt de la criminalisation de l'action syndicale,
  - Le respect du droit syndical et de la liberté d'expression dans l'entreprise.

Veillez agréer, monsieur le PDG, l'expression de nos salutations distinguées.

Pour le bureau régional  
Nancie Balduena,  
Secrétaire Régionale IDF

